COGEA formation



FORMATION PREVOYANCE

Enseignement catholique

2026

Public CIBLE Gestion Comptable / RH | **Objet** La VEILLE SOCIALE Prévoyance | **Durée** 1 jours (7h)

OBJECTIFS

CONNAÎTRE	COMPRENDRE	APPLIQUER
Rappel de la hiérarchisation loi/accord	Les risques	En Droit des Ressources Humaines
Rappel de certaines obligations légales	Les points essentiels à traiter	En Gestion Comptable
Devoir d'information	Les conséquences pour le personnel	En Gestion des Ressources Humaines

PROBLEMATIQUES

VEILLE SOCIALE en Prévoyance avec suivi des Absences Maladies

Etant donné que le chef d'établissement, ou son délégué, est le seul intermédiaire connu par l'assureur dans un contrat d'assurance collective, il est garant du bon formalisme :

1. De la déclaration de sinistre arrêt de travail, invalidité ou décès dont l'élaboration des données exigées ainsi que des délais de déclaration ou de forclusion ;

2. De l'application des droits sociaux et du bon usage des éléments envoyés à l'assureur : carence, franchise, …

OBLIGATIONS et RESPONSABILITES établissement / *FORMALISME assureur*

Les risques — Formalisme rigoureux : sous peine de nullité ou de forclusion par la Sécurité Sociale ou l'assureur

Non application des règles exigées entraînant une responsabilité Etablissement

Les obligations

Etant entendu que l'établissement, représenté par son chef d'établissement, est responsable :

1. De l'adhésion individuelle au contrat de prévoyance collective souscrit, il lui incombe de contrôler le formalisme des démarches obligatoires et la fourniture ou non d'une désignation de bénéficiaire en cas de décès de tout assuré ;

2. De l'information des assurés : application de la loi Evin selon laquelle il doit s'assurer de la remise des notices et de la bonne assimilation des garanties offertes ;

3. Des cotisations tant patronales que salariales avec leur incidence sur la fiche de paye et, entre-autre, la particularité des cotisations des enseignants (cas particulier souvent mal appliqué).

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques

Apports méthodologiques

Exercices pratiques interactifs



Support de cours formation prévoyance

Evaluation des acquis en fin de formation

Jour J : 9h30 - 18h00

Présentation générale du contexte : l'enseignement privé et sa protection sociale 2023

Retour rapide sur "Comprendre la prévoyance Niveau 1"

Libre échange sur le sujet : vérifier ensemble la bonne compréhension du système

Approche double due aux statuts des Etablissements avec incidence sur la protection sociale : employeur de son personnel et accueillant du personnel enseignant

I/ La VEILLE SOCIALE et le suivi des absences

A/ La veille sociale

Du besoin à la conduite d'une veille juridique nécessaire au respect des obligations sociales

a) Les sources du droit social

Définir et hiérarchiser les sources
Evaluer les sources

b) La conduite de la veille sociale

Mettre à jour un échéancier social
Gérer les échéances
Adapter et valider les procédures et les traitements

B/ Le suivi des absences maladie

a) La préparation des formalités administratives de gestion du personnel et son information

b) Le recueil des données nécessaires

c) Le suivi des absences dans le respect de la réglementation en vigueur

C/ L'utilisation d'un tableau des absences

Adapté aux besoins…

a) La mise à jour du tableau de suivi ou du modèle de paye d'un logiciel de gestion

b) La gestion des données

c) Le traitement des données

II/ QUESTIONS - REPONSES sur les problématiques récurrentes

Sur le principe d'un échange pratique visant à la bonne application de certaines règles essentielles

A/ Adhésion individuelle

a) La déclaration d'affiliation

b) La remise de la notice

B/ Décès

a) La désignation de bénéficiaires

Règles / Erreurs et leurs conséquences

b) Les droits sociaux

Le régime général de la Sécurité sociale : Vie privée / AT et MP (Accident du Travail et Maladie Professionnelle
Le régime de la fonction publique : Les droits / Les déclarations de décès : délais, formalités
La réversion retraite

c) Informer

Les droits : personnes à charge, capital ou rente
La déclaration de décès et les prescriptions

C/ Arrêt de Travail

***a)* Les droits sociaux**

Le régime général de la Sécurité sociale : Vie privée / ATMP et carences / déclarations
Le régime de la fonction publique : Vie privée / ATMP et carences / déclarations

b) **La prévoyance**

Droits et franchises
Déclaration d'arrêt de travail et prescriptions
Avance sur indemnité
Réintégration IJ réglées

c) Les cotisations prévoyance et arrêt de travail

Salariés/ Enseignants

d) La rechute

e) Le temps partiel thérapeutique

D/ Invalidité

a) Les droits sociaux

Le régime général de la Sécurité Sociale
Le régime de la fonction publique

b) La prévoyance

Droits
Déclaration d'invalidité
Passage de l'invalidité 1ère catégorie à la 2ème catégorie

c) <u>Invalidité et inaptitude</u>

Conclusion

A la fin de cette formation, un libre échange conduisant à résumer le sujet par :

Evaluation des connaissances des études de cas et mise en situation

Questions diverses sur les 2 jours de formation

Questions méritant un approfondissement et une information ultérieure